

Groupe Environnement et Nature

Démarré sous l’ancienne mandature, cet avis revêt une importance toute particulière dans une période où le modèle agricole français subit crises sur crises et où les producteurs expriment leur désarroi face à un modèle d’industrie agro-alimentaire mondialisé et à un système de distribution très concentré et puissant.

L’avis retranscrit bien les conséquences de la guerre des prix et montre que la loi du plus fort est plus que jamais d’actualité. La désorganisation des TPE et PME et la fragilité des interprofessions ne leur permettent pas de faire face aux grandes enseignes. Le texte propose des solutions concrètes afin de rééquilibrer le rôle des acteurs et de redonner du sens et de la valeur à l’alimentation. Il rappelle l’impératif de redonner toute sa place à la nature, à la diversité de ses terroirs et de sa biodiversité. L’un des enjeux majeurs a trait à la façon dont ces richesses sont cultivées par les producteurs, considérées par les distributeurs et appréciées par les consommateurs, pour refonder le socle paysan de notre cohésion sociale, dans tous nos territoires dont les Outre-Mer.

Le groupe environnement et nature soutient particulièrement les orientations qui font converger responsabilisation et régulation:

- refonder l’urbanisme commercial pour lutter contre l’extension continue des moyennes et grandes surfaces en périphéries urbaines qui sont souvent les terres agricoles les plus fertiles ;
- développer une économie de la prévention et de la gestion du gaspillage à tous les échelons des filières agro-alimentaires, sachant qu’1/3 des denrées alimentaires est jeté chaque année dans le monde. À cet égard le volet « *lutte contre le gaspillage* » des plans régionaux d’agriculture et d’alimentation durables proposé dans l’avis et impliquant tous les maillons nous paraît essentiel ;
- soutenir les circuits de proximité, les produits labellisés, les produits bios qui sont plébiscités par les consommateurs à la fois pour restaurer leur lien avec les producteurs, restaurer la confiance dans une alimentation saine et de saison et assurer la traçabilité et la transparence des produits transformés. Sur ce point, notre groupe ne peut pas croire que les responsables politiques en resteront au rejet par le Sénat de l’objectif de 20% de produits bio dans la restauration collective à l’horizon 2020 ;
- renforcer le rôle primordial de l’information du consommateur grâce, en particulier, à l’affichage environnemental qui devrait à notre sens être plus soutenu par les pouvoirs publics pour pouvoir être rapidement généralisé, tant les attentes du consommateur sont fortes en la matière.

En conclusion, les préconisations proposées remettent bien en perspective les responsabilités de chacun des acteurs face à l’absurde de la situation. Le groupe environnement et nature a voté cet avis, en remerciant le rapporteur pour ce travail de qualité et son écoute.